



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime

Quelques informations relatives à la séance du 24 janvier 2014

Trois avis déposés par vos représentants UNSA-EDUCATION et adoptés à l'unanimité des représentants des personnels présents :

Avis n°1 « Remboursement des frais de déplacement »

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION se sont inquiétés des difficultés rencontrées par les différentes catégories d'agents au sujet des frais de déplacement. En effet, les dotations de remboursements kilométriques diminuent d'année en année.

Nous souhaitons connaître :

La répartition de l'enveloppe attribuée par le Ministère à l'Académie de Rouen : quelle répartition entre les différentes « enveloppes » selon toutes les catégories de personnel, entre le 1^{er} et le 2nd degré, entre la Seine-Maritime et l'Eure ; puis au sein des dotations allouées à la Seine-Maritime.

L'évolution des dotations depuis ces trois dernières années (2011, 2012 et 2013).

L'évaluation des kilomètres non remboursés sur l'année 2013 puisque l'application DT-ULYSSE bloque la saisie des frais de déplacement de nos collègues lorsque l'enveloppe est dépassée.

Nous contestons votre réponse en date du 09 décembre 2013 indiquant que cette enveloppe « prend en compte, de manière générale, les besoins des intéressés ». En effet, vous ne nous avez communiqué ni le chiffre sur le montant de l'enveloppe, ni l'évolution sur les années antérieures ni la répartition selon les catégories d'agents.

Les remontées d'information des différents syndicats de notre fédération nous indiquent que cette question participe à l'usure de certains personnels dont certains, au final, participent au mouvement pour ne plus financer sur leurs propres deniers leurs déplacements professionnels. Certains personnels titulaires de certifications reprennent des postes sédentaires.

Aussi, nous demandons :

Dans un souci de transparence nécessaire à la refondation d'un réel dialogue social, la communication des chiffres demandés dans l'avis voté par le CHSCT-D en sa séance du 10/10/2013 en ajoutant l'historique de la réévaluation du taux de remboursement kilométrique.

Et nous revendiquons :

Des dotations kilométriques réévaluées pour répondre aux besoins du service public d'éducation et non « aux besoins des intéressés ».

Une actualisation du taux de remboursement qui n'a pas été modifié depuis de nombreuses années creusant encore davantage les écarts entre les personnels exerçant notamment en zone rurale dépourvue de transports publics.

Avis n°2

« Conditions de travail des infirmières scolaires »

Nous avons été saisis de plusieurs situations d'infirmeries qui n'ont pas, par exemple :

- d'espace pour accueillir un malade contagieux nécessitant un isolement,
- les conditions nécessaires à la confidentialité et à l'hygiène élémentaire pour l'exercice d'un métier de santé (salle d'attente, bureau, alimentation en eau...)

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION souhaiteraient qu'une enquête soit menée pour connaître les conditions de travail des infirmières scolaires dans notre département.

Avis n°3

«Responsabilités des directeurs d'écoles»

Lors de la séance du 29 novembre 2012, il avait été demandé qu'un écrit du DASEN puisse éclaircir le champs de responsabilité des directeurs d'écoles en matière d'hygiène et de sécurité en précisant ce qui relève du directeur, ce qui relève de l'inspecteur de circonscription, ce qui relève du DASEN.

Les représentants du personnel UNSA-EDUCATION demandent, par la présente, la publication de ce document pour les directeurs, répondant ainsi à une attente forte de définition des responsabilités de chacun des corps qui collaborent pour le bon fonctionnement de nos écoles publiques de Seine-Maritime.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'administration doit répondre par écrit à ces avis dans les deux mois qui suivent leur adoption en séance.

Visites d'établissements

Retour sur la visite du Collège Albert Camus d'Yvetot le 12 décembre 2013

71% des personnels ont répondu au questionnaire anonyme proposé par le CHSCT
Dans 90% des réponses, les problèmes thermiques sont cités comme ayant été rencontrés dans l'année. 66% des collègues indiquent avoir déjà été confrontés à de la violence verbale ou physique. Les nuisances sonores sont très souvent citées (sonnerie interne, travaux...)
Le CHSCT a souhaité que les personnels de direction soient davantage formés sur tous ces dossiers liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. L'administration nous informe que les gestionnaires néo-titulaires bénéficient de 3 heures de formation !

Vos représentants ont demandé à ce que les collègues qui le souhaitent puissent rencontrer les membres du CHSCT sans la présence de leur hiérarchie directe.

Prochaines visites :

Mardi 04 février 2014 : lycée Val de Seine à Grand-Quevilly
Mai 2014 : école Gadeau de Kerville à Sotteville lès Rouen

Prévention des risques



Le CHSCT a été saisi du dossier lié à la démolition de l'immeuble Courteline à St Etienne du Rouvray début novembre 2013. Le chantier n'a pas été effectué dans le respect de la réglementation liée au désamiantage. Ainsi des poussières ont été dispersées et l'inquiétude est forte chez les enseignants de l'école Jean Macé toute proche. L'Inspecteur du Travail dépêché sur place a fermé le chantier. Logiseine, propriétaire du bâtiment, a produit un rapport indiquant qu'il n'y avait pas de fibre dans l'atmosphère. Mais les travaux avaient été stoppés au moment des prélèvements. Face aux manquements graves, le CHSCT demande à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Maritime (DASEN) de prendre contact avec le Maire de Saint Etienne du Rouvray pour que des analyses des aérations, des VMC, des recoins de l'école soient effectués pour s'assurer qu'il n'y a pas de fibres d'amiante dans l'école. De plus, il est demandé aux enseignants de contacter le Médecin de Prévention au Rectorat pour prendre un rendez-vous afin d'ouvrir un dossier « exposition à l'amiante » afin qu'ils puissent être suivis et accompagnés si des complications venaient le jour dans l'avenir.



Le dossier technique amiante constitue un enjeu de prévention puisqu'il permet aux entreprises qui interviennent pour des travaux, de savoir si elles seront confrontées à de l'amiante. Un arrêté du 21 décembre 2012 précise les recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante (DTA) et le contenu de la fiche récapitulative du DTA, pour laquelle il propose un modèle. Ce texte entre en vigueur le 1 janvier 2013. Tous les bâtiments construits avant 1997 doivent avoir désormais effectué ce diagnostic amiante et ainsi posséder le D.T.A. N'hésitez pas à la demander au responsable des locaux. Pour tout savoir sur ce thème, consultez le site de l'Observatoire National de la Sécurité dans les établissements scolaires :

http://ons.education.gouv.fr/texte_off.htm#amiante

Violence inacceptable envers les personnels



Les représentants du personnel du CHSCT ont déposé à l'unanimité un avis demandant au DASEN de prendre les mesures visant à protéger les enseignants de l'IME Le Chant du Loup de Canteleu contre les violences des publics accueillis. Une analyse précise doit être effectuée par l'Administration qui a été informé de ces violences qui perdurent depuis octobre 2013.

Qui sont vos représentants CHSCT-D 76 ?

Titulaires :

Joëlle AYACHE, professeure spécialisée des écoles en SEGPA, secrétaire départementale du SE-UNSA 76

Olivier THILLAIS, professeur des écoles, directeur d'école, SE-UNSA 76

Suppléantes :

Catherine DELADERRIERE, infirmière scolaire, SNIES-Unsa Education

Anne-Laure LEFRANC, gestionnaire, A&I-Unsa

Tous les personnels de l'éducation nationale en Seine-Maritime peuvent saisir les représentants du personnel siégeant en CHSCT.

Une question, une problématique à nous proposer, un soutien dans vos démarches, une assistance face à un problème rencontré : contactez-nous.



chsct76@laposte.net